



FÊTE DU RHÔNE

Du 1^{er} au 4 juillet 2016

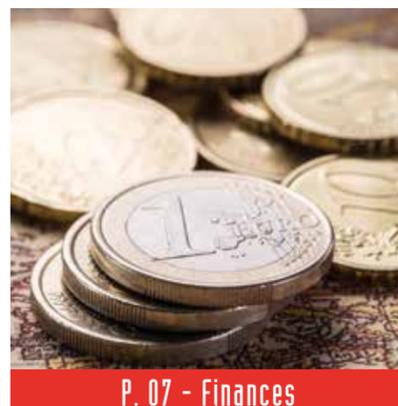
Sommaire

- 03** ÉDITORIAL
- 04** FÊTE DU RHÔNE
- 06** COOPÉRATION
Haut-Karabagh
Arménie
- 07** FINANCES
Comptes 2015
- 08** SÉCURITÉ
Citoyens Vigilants
- 10** BRÈVES
Ordures ménagères
Opération façades
Logements vacants
Journal des TAP
- 11** ENVIRONNEMENT
Mur anti-bruit
- 12** SANTÉ
Plan Canicule
Chenilles processionnaires
- 13** SERVICE PUBLIC - SOCIAL
La Poste
Le panier du Colombier
- 14** TRIBUNES POLITIQUES
Majorité
Oppositions
- 15** INFORMATIONS
PRATIQUES
- 16** RETOUR EN IMAGES

en savoir plus sur www.bourg-les-valence.fr



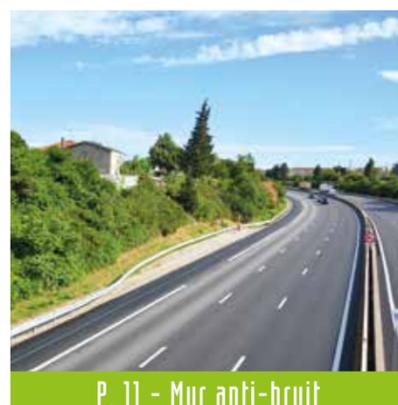
P. 04 - Fête du Rhône



P. 07 - Finances



P. 08 - Opération « Citoyens vigilants »



P. 11 - Mur anti-bruit

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous venons de dresser en Conseil Municipal le bilan de la gestion de l'année 2015. Que montrent les comptes ?

Qu'en deux ans de mandat, les capacités de financement de la Mairie se redressent : **notre « épargne » passe ainsi de 0,8 à 4 millions d'euros.**

Notre capacité à investir se reconstitue donc peu à peu, ce qui va nous permettre de financer notre futur Projet Urbain, alors que comme dans toutes les communes de France, nous sommes victimes de la politique d'austérité de l'Etat.

★

Après l'étude globale conduite sur toute la Ville, nous sommes entrés dans la phase de l'approfondissement des projets : une phase peu visible, un peu « administrative », mais indispensable pour pouvoir disposer de projets de qualité. Ces dernières semaines, nous avons d'ailleurs reçu le Préfet de la Drôme et la Présidente de la Compagnie Nationale du Rhône pour leur présenter ce que nous avons l'ambition de réaliser : ces partenaires ont tous deux été séduits et ont déclaré apporter leur soutien à Bourg-lès-Valence.

★

Ce début d'été est aussi marqué par l'expérimentation, sur 3 quartiers, de l'opération « Citoyens Vigilants ». Il s'agit de responsabiliser les habitants quant à des comportements suspects. C'est une nouvelle action que nous voulons mener en faveur de la sécurité, dont nous dresserons le bilan au terme d'une année d'exercice.

En cette période de vacances, et tout au long de l'année, n'oubliez pas qu'en cas de départ, d'hospitalisation... vous pouvez bénéficier de l'opération Tranquillité Vacances : en vous signalant au commissariat de police ou à la Police Municipale, votre domicile sera régulièrement surveillé par des rondes et des patrouilles.

Marlène MOURIER
Maire de Bourg-lès-Valence

Edito



*Bel été
à toutes
et
à tous !*

BLV MAG - NUMERO 178 - Juillet 2016

Journal édité par la Ville de Bourg-lès-Valence et distribué dans tous les foyers. - Directeur de publication : Marlène Mourier, Maire de Bourg-lès-Valence.

Rédaction : Direction de la communication, Cabinet - contact@bourg-les-valence.fr - Crédit photos : Service communication - ©Fotolia - Conception / Réalisation : JBS Communication

IMPRIM'VERT® Impression : Imprimerie Jalin - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement - Tirage : 10 500 exemplaires - Distribution : Société DISTRIBUTAL

Animations

Fête du Rhône : une édition 2016 sous le signe des traditions et de la nouveauté !

C'est sous le signe du respect des traditions rhodaniennes que le Comité des Fêtes et ses associations partenaires ont placé l'édition 2016 de la Fête du Rhône, qui se déroulera cette année, du vendredi 1^{er} au lundi 4 juillet.

Tradition des cantinières, avec l'affiche signée par l'artiste bourcaine, Janette Clément.

Tradition de la Retraite aux Flambeaux qui donnera, le vendredi, le top départ officiel de cette édition 2016.

Tradition encore, le samedi soir, avec le grand Corso nocturne proposé par l'association des Constructeurs de chars le long des avenues Jean-Jaurès et Marc-Urtin, avec la présence des bodégas, des musiques, des fanfares et de nos « Miss bourcaines » !



Tradition teintée d'émotion et de recueillement, le dimanche, lors du dépôt de gerbes du Souvenir et des discours officiels.

Tradition, toujours et enfin, à l'occasion du grand Feu d'artifice du lundi soir tiré sur le Rhône pour clore en beauté cette édition 2016. Feu d'artifice qui sera précédé d'un concert du groupe musical local, les Toons. Une buvette et un espace restauration seront assurés par l'Espérance Nautique !

Nouveautés le dimanche

En l'absence de nos traditionnelles joutes, le dimanche sera cette année animé par la nouvelle association BSF, « Bourcains Sportifs et Festifs ». Celle-ci proposera, au bassin de joutes, un apéritif ouvert à toute la population dès 11 h, suivi d'un repas festif (« la Bourquinade ») et d'animations toute l'après-midi.

Renseignements : 06 86 08 12 12 / 04 75 76 86 11

en savoir plus sur www.bourg-les-valence.fr



**Programme détaillé :
Où et Quand ?**



Tout le secteur associatif et les partenaires sont désormais dans les starting-blocks... La mobilisation est entière au sein du Comité des Fêtes, de l'Espérance Nautique, de la Rhodanienne, de l'association des Constructeurs de chars, du club de twirling, de la Peña des Marinières, de BSF... qui ont su, ensemble, préparer une édition 2016 de grande qualité !

Les Partenaires de la Fête du Rhône

Premier partenaire du Comité des Fêtes : la Ville de Bourg-lès-Valence reste mobilisée financièrement mais aussi à travers toutes ses équipes (services techniques, police, etc). Mais la manifestation compte aussi d'autres partenaires : la CNR, Leclerc Bourg-lès-Valence, le Crédit Mutuel, le Département de la Drôme. Une nouveauté toutefois cette année : la Région Auvergne Rhône-Alpes dirigée par Laurent Wauquiez, sollicitée par la commune, a décidé d'apporter sa contribution.

AUVERGNE - Rhône-Alpes

Bassin envasé : pas de joutes pour 2016

Pas de compétition sur le site du bassin... En cause l'envasement dû à des lâchers d'eau en amont du fleuve qui s'est traduit par un dépôt de sédiments rendant le bassin impraticable aux compétitions et entraînements de l'Espérance nautique. Les responsabilités demeurent à ce stade complexes à établir et la Ville a eu recours à un cabinet d'avocats pour que le coût (qui se chiffre en plusieurs centaines de milliers d'euros) ne soit pas à la charge des Bourcains. En parallèle à cette procédure contentieuse, qui sera longue, la Ville engagera le désenvasement (et en supportera les frais)... mais la procédure s'étalera sur plusieurs mois (des autorisations doivent être obtenues de l'Etat).

La CNR affiche sa solidarité avec la Ville

Une subvention de 8 000 euros a été obtenue par le Maire auprès de cette entreprise pour financer les études préalables au désenvasement.



Vendredi 1^{er} juillet, place de la Liberté

20h30 - Distribution de flambeaux

et maquillage des enfants

21h45 - Départ de la Retraite aux flambeaux jusqu'à l'Hôtel de Ville

Samedi 2 juillet, avenue Jean-Jaurès et Marc-Urtin

Dès 20h30 - Musiques et bodégas

Dès 21h30 - Grand Corso nocturne

Dimanche 3 juillet, bassin de joutes

De 11 h. à 19 h. - Animations

(apéritif à 11 heures, courses de sacs, concours pétanque, jeux en bois traditionnels, concerts) + Bourquinade à 12 heures (repas festif - inscriptions : 04 75 76 86 11 / 06 86 08 12 12)

Lundi 4 juillet, bassin de joutes

19h30 - Dépôts de gerbes

20h30 - Discours officiels

21 heures - Concert des Toons

22h30 - Feu d'artifice

Buvette et restauration sur place par l'Espérance nautique.

Pendant les 4 jours de la Fête du Rhône, présence de la fête foraine à Girodet !

L'Azerbaïdjan menace la coopération avec le Haut-Karabagh



En 2014, une délégation de la Ville s'était rendue dans le Haut-Karabagh afin de signer une Charte d'amitié avec la commune de Chouchi. Cette Charte avait pour objet de nouer des liens d'amitié entre les deux entités et de développer par ailleurs des liens de coopération, notamment dans le milieu culturel. En conflit territorial avec l'Arménie pour la possession de ce territoire, l'Etat d'Azerbaïdjan a adressé une sommation par voie d'huissier en la personne du Maire de Bourg-lès-Valence afin de lui interdire tout lien et toute coopération avec Chouchi. « Une action qui en dit long sur les méthodes d'un régime oppressif », a commenté le Maire. « Nous ne céderons cependant pas aux intimidations, car il ne revient pas à un Etat étranger de nous dicter avec qui nous avons le droit de coopérer ou pas », a ajouté Marlène Mourier.

Le Maire... face à l'huissier

De nouveaux dons pour Talin, dans le cadre du jumelage

Il y a quelques jours, le Comité de jumelage a fait partir plusieurs conteneurs par voie fluviale à destination de Talin, notre Ville jumelle en Arménie. A l'intérieur : des lits médicalisés, 50 bacs à déchets qui contribueront à rendre Talin encore plus propre (en deçà de son titre de Ville la plus propre d'Arménie), 4 pneus pour un bus précédemment offert, des piluliers, des strapontins et rampes de douche, des téléphones, un fax, des bandes dessinées, ainsi que des lots de livres à destination du Centre de la Francophonie de Talin. « Ces dons expriment de manière concrète la coopération entre nos deux villes et tout notre attachement à l'Arménie », ont souligné Marlène Mourier, Christiane Montaner, élue en charge de la coopération avec les villes jumelles, et Mariam Kenan, Conseillère municipale chargée des relations avec la communauté arménienne. Un grand bravo à tous ceux qui se sont démenés auprès de groupes privés pour obtenir ces dons : Jean-Pierre Sandoz, Président du Comité de jumelage, Josias Tchagaspanian, Président de la Commission Arménie et Robert Tafanekjian, membre du Comité.



Avec les membres du Comité de jumelage, avant le départ pour Talin

Les capacités d'investissement de la Ville en voie de reconstitution

Le compte administratif de la Ville a été voté en Conseil Municipal. Il comporte les chiffres de la gestion municipale pour l'année 2015.

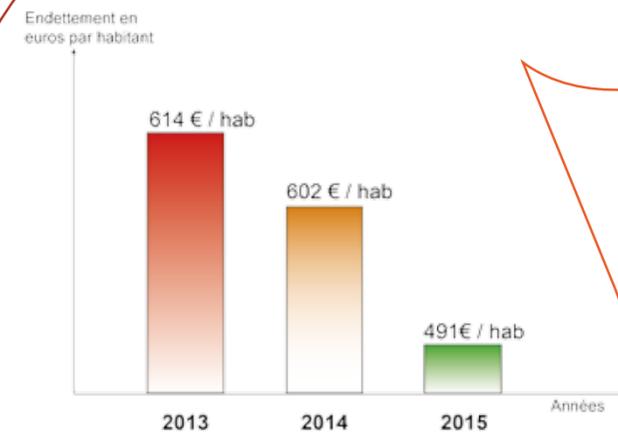
Que disent les chiffres pour l'exercice écoulé ? Dans un contexte budgétaire marqué par la diminution des dotations de l'Etat aux communes et par le choix volontaire d'une baisse des taux d'imposition, la Ville parvient néanmoins à reconstituer sa capacité d'investissement : le niveau de l'épargne de notre collectivité est en effet en hausse passant de 2,2 millions d'euros en 2014 à 4 millions d'euros en 2015. Ce résultat a été permis grâce à un effort conséquent pour limiter les dépenses. « Ce n'est jamais facile, pour des élus, de faire des économies. La solution de facilité consiste même à toujours dépenser plus pour faire plaisir au plus grand nombre... Mais nous avons fait le choix inverse, en décidant de dépenser moins pour reconstituer progressivement notre épargne et permettre à la Ville de disposer à nouveau d'une capacité à financer nos futurs investissements, notamment ceux liés à notre Projet Urbain », explique le Maire, Marlène Mourier. Cette politique de gestion rigoureuse aura même permis d'obtenir un autre point de satisfaction : l'endettement de la commune a en effet diminué sur l'exercice budgétaire de 2015, passant de 602 euros par habitant à 491 euros.

Evolution des dépenses de fonctionnement (2015)
Moyenne nationale : +1,8%
Bourg-lès-Valence : +0,7%

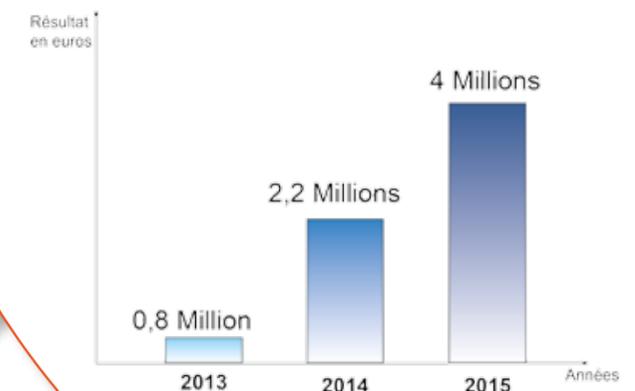
Taux d'imposition 2015
(Taxe habitation et Taxes foncières)
Moyenne nationale : +0,9%
Bourg-lès-Valence : -2%

Des dépenses qui ont baissé*
Frais de réception : -57%
Achat de fournitures administratives : -20%
Frais de télécommunications : -13%
Frais d'affranchissement : -1%
* par rapport au budget initial 2015 tel qu'il a été voté

Endettement de la Ville



Résultat cumulé (« épargne » de la Ville)



Lancement de l'opération « Citoyens Vigilants »

C'est une nouvelle étape qui est franchie dans la lutte contre l'insécurité avec la mise en place d'un dispositif « Citoyens Vigilants » dans certains quartiers, à titre expérimental.

Cette opération, qui a débuté le 15 juin, vise notamment à renforcer la lutte contre les cambriolages grâce à une vigilance accrue des habitants des quartiers concernés. « *Malgré leur bonne volonté, les policiers ne peuvent en effet pas être partout, tout le temps* », rappelle le Premier Adjoint au Maire, Bernard Collignon : « *Nous devons, donc, tous nous comporter en véritable citoyen responsable* ».

Quels quartiers ?

Les préconisations de l'Etat portent sur un ciblage prioritaire des quartiers résidentiels et sur un nombre limité d'habitations. Le dialogue avec la police nationale a ainsi conduit à engager l'opération sur les quartiers des Chirouzes (secteur entre la rue des Bergeronnettes et la rue Pierre Brossolette), Godanger et l'Armailler (secteurs pavillonnaires). Au bout d'un an, un bilan sera dressé pour définir s'il y a lieu de poursuivre ou d'étendre le dispositif à d'autres quartiers.

Quel fonctionnement ?

A l'origine des réunions publiques ont été organisées avec les habitants pour encourager les administrés à s'impliquer. Qu'attend-on concrètement de ces derniers ? Quand il y a une urgence, ils doivent composer impérativement le 17 et alerter la Police Nationale. Quand ils constatent une simple « anomalie » (démarchage, véhicule suspect, individu au comportement étrange...) mais qu'il n'y a aucun caractère d'urgence, ils le signalent à leur référent de quartier. Celui-ci déterminera s'il convient d'alerter ou pas la police nationale et/ou municipale (et ce afin de ne pas encombrer les forces de l'ordre par des appels sur des sujets identiques). Les référents, dotés d'un mail spécifique, vous permettent de les contacter (cf. liste ci-contre). « *Les informations transmises par les référents, qui sont des informations de proximité, vont dans plusieurs cas accélérer le travail des services de police et peuvent donc s'avérer déterminantes* », commente Daniel Praly, Chef de la police municipale.

2 référents par quartier

Deux référents ont été nommés dans chaque quartier. Ils ont été choisis sur leur degré de motivation. Reçus en Mairie par les services de police et les élus, leur rôle a été précisé et encadré. Si leur rôle principal est de faire remonter à la police des informations utiles, ils peuvent en retour relayer auprès des habitants des informations utiles en matière de sécurité (ex : présence dans le quartier d'un individu suspect faisant du démarchage). Il est donc particulièrement judicieux de leur transmettre votre mail.

« *C'est une opération qui fait revivre le civisme entre voisins* », rappelle Bernard Collignon. Des panneaux « Citoyens Vigilants » ont été installés aux entrées de quartier afin de dissuader des individus au comportement suspect.

Pour savoir si vous êtes concerné ou pas par l'opération Citoyens Vigilants, sachez que vous devez avoir reçu un courrier postal de la Mairie vous informant de la mise en place de l'opération. En cas de doute, vous pouvez interroger vos référents par mail.

LE PREFET EN VISITE

Afin de témoigner de toute l'importance que l'Etat accorde à la mise en place de ce dispositif, le Préfet, Eric Spitz, a tenu à venir à Bourg-lès-Valence pour la signature officielle du Protocole de lancement de l'opération.



BLV Mag : Pourquoi l'Etat encourage la mise en place des dispositifs «Citoyens Vigilants» ?

Eric Spitz : Parce que l'union fait la force et que la sécurité est l'affaire de tous, l'implication des citoyens dans la préservation de la tranquillité publique est primordiale. C'est pourquoi, le 14 juin dernier, j'ai signé, aux côtés de Marlène MOURIER, Maire de Bourg-lès-Valence, et de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, 3 protocoles établissant le dispositif « Citoyens vigilants » dans 3 quartiers résidentiels de la Ville. Ce dispositif, qui prend la forme d'une chaîne de vigilance structurée autour d'habitants d'un même quartier, vise à renforcer l'efficacité de la prévention de la délinquance par une action partenariale étroite entre la commune, les forces de l'ordre et les citoyens. C'est en multipliant les engagements citoyens que nous lutterons contre la délinquance sous toutes ses formes.



Gérard Ambrosse 68 ans, retraité
citoyens.vigilants.chirouzes.1@gmail.com



Dominique Naudy 62 ans, retraité
citoyens.vigilants.chirouzes.2@gmail.com



Patrick Billosta
59 ans, contrôleur d'exploitation
citoyens.vigilants.godanger.1@gmail.com



Christophe Lacroix 42 ans, fonctionnaire
citoyens.vigilants.godanger.2@gmail.com



Gisèle Baconnier 62 ans, retraitée
citoyens.vigilants.armailler.1@gmail.com



Pascal Petit 46 ans, artisan
citoyens.vigilants.armailler.2@gmail.com



ORDURES MENAGERES : CHANGEMENT !

L'agglomération qui gère la collecte des ordures ménagères a changé, dans certains quartiers, les jours de collecte depuis le 1er juin. Vous avez normalement dû recevoir une information mais si ce n'est pas le cas, vous pouvez contacter par téléphone le Service Gestion des déchets de l'agglomération au 04 75 81 30 30 ou visionner le site internet : <http://www.valenceromansagglo.fr/modifications-collecte-1er-juin-2016>



LE JOURNAL DES TAP

Qu'est-ce que les T.A.P. ? Ce sont les temps d'activités périscolaires. C'est dans ce cadre que les enfants de l'école élémentaire du Moulin d'Albon se sont lancés dans la rédaction d'un journal : le « petit journal des T.A.P. ». Leurs animateurs, Antoine, Mélissa, Victor et Marème, les ont un peu aidés, certes. Mais nos journalistes en herbe se sont très bien débrouillés... et au fil des pages, les témoignages des enfants et des intervenants, les blagues, les trucs et astuces, etc., se feuilletent très agréablement. Avis aux amateurs... le troisième et dernier numéro sort fin juin !

OPERATION FAÇADES : OSEZ LES COULEURS !

Notez-le ! Si votre habitation de plus de 30 ans se situe dans le quartier du Vieux-Bourg, ou dans n'importe quel quartier de la Ville s'il s'agit d'un immeuble collectif en copropriété, vous pouvez obtenir **une subvention qui peut s'élever jusqu'à 30% du montant total des travaux**. Tél. : 04 75 79 45 60



PROPRIETAIRES DE LOGEMENTS VACANTS

Vous êtes propriétaire d'un logement vacant sur la commune, qui nécessite des travaux... Vous pouvez cumuler jusqu'à 50% d'aides du coût des travaux et bénéficier d'une déduction fiscale sur vos impôts fonciers pendant 6 ans (jusqu'à 60% d'abattement), grâce à différentes aides de l'Etat, du Département, de l'Agglomération et de la Commune. **Pour plus de renseignements, contactez le SOLIHA : Numéro Vert gratuit (0 800 300 915)**

Un mur anti-bruit le long de l'A7

« Une Ville lacérée ». C'est le constat posé par le cabinet Aubry qui a réalisé l'étude urbaine sur la commune en 2015. Lacérée par les divers axes de communication, au premier chef d'entre lesquels figure naturellement l'autoroute A7.

« Cette autoroute, nous ne pouvons, hélas, espérer la déplacer », constate Brigitte Zahm, élue en charge de l'environnement, « mais nous pouvons agir pour en limiter les nuisances ! ». Comment ? A travers la construction de murs anti-bruit.

Certes, celle-ci n'est pas aisée à obtenir. L'Etat n'ayant plus d'argent, ce sont les concessionnaires d'autoroutes qui financent ce type d'ouvrages, en contrepartie d'un allongement de la concession dont ils bénéficient. Pour autant, il est évident que ne peuvent être financés des murs entiers, tout au long de l'A7. Il y a donc eu une concurrence entre les territoires et il a fallu que les élus aillent plaider leur cause pour défendre leur Ville.

Aujourd'hui, au moment des choix, seulement 4 villes ont été retenues sur l'ensemble de l'A7... dont Bourg-lès-Valence.

« Une situation dont nous réjouissons pour les riverains concernés », souligne Brigitte Zahm.

Ce mur sera construit sur 656 mètres, selon un tracé déterminé par Vinci Autoroutes (qui finance à 100% l'ouvrage – 3 millions d'euros) : il se situera entre la rue Alsace-Lorraine, la rue Jean Bart et la rue Gay Lussac, sur la partie ouest de l'autoroute (d'un seul côté).

L'ouvrage devrait être construit d'ici juin 2017. 183 habitations seront potentiellement concernées.

656
mètres

Fin
des travaux
Juin
2017

Coût :
3 millions
d'euros

Plan Canicule : rappel de quelques règles

Renseignements (+ s'inscrire sur le registre du Plan Canicule du Centre Communal d'Action Sociale) :
CCAS - 16 route de Lyon
Tél : 04 75 79 45 78



En cas de fortes chaleurs, nous vous rappelons qu'un Numéro Vert, gratuit **Canicule Info Service : 0800 06 66 66** est mis à votre disposition. Sans attendre, respectez certaines mesures de précaution telles que :

- éviter sorties et activités aux heures les plus chaudes de la journée, tenir les rideaux, fenêtres et volets fermés mais gardez-les ouverts durant la nuit.
- se rafraîchir régulièrement en prenant des douches ou en s'humidifiant le corps.
- boire le plus possible de l'eau, des jus de fruits ou des infusions.

Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger. Pour appeler immédiatement les secours : composez le 15.

Un arrêté pour éradiquer les chenilles processionnaires

Identifiée comme véritable fléau écologique et sanitaire, la chenille processionnaire se reconnaît dès le printemps à son gros cocon blanc et à sa présence concentrée sur les pins. Ses poils urticants sont nocifs pour l'homme et dangereux pour les animaux domestiques (chiens et chats). Pour s'en protéger, divers traitements mécaniques, biologiques et écologiques existent et doivent être appliqués dès octobre, si possible par un professionnel utilisant des produits homologués, tels que l'écopiège par sacs, la pulvérisation d'un insecticide biologique, le piège aux papillons mâles par diffusion d'une hormone de synthèse femelle.

Pour renforcer cependant encore davantage ces mesures de prévention, la Mairie vient de prendre un arrêté municipal demandant à tout propriétaire ou locataire relevant la présence de chenilles processionnaires dans les conifères et végétaux présents sur son habitation de prendre sans délai les mesures adéquates pour éradiquer la colonie. Et ce selon les moyens précédemment décrits. Compte tenu de l'enjeu de santé publique, toute infraction à ces prescriptions sera susceptible de faire l'objet d'un procès-verbal transmis au Procureur de la République.

en savoir plus sur www.bourg-les-valence.fr

La Poste réduit ses horaires d'ouverture à Bourg-lès-Valence



Nouveaux horaires de La Poste

Lundi
9h-12h / 14h30-17h30

Mardi
9h-12h / 13h30-17h30

Mercredi
9h-12h / 13h30-17h30

Judi
9h-12h / 13h30-17h30

Vendredi
9h-12h / 13h30-17h30

Samedi
9h-12h

C'est un véritable coup de colère qu'a poussé le Maire le mois dernier en apprenant la modification des horaires du bureau de Poste situé place des Rencontres. En cause, la décision prise par l'entreprise (propriété de l'Etat) de réduire de 4 heures la durée d'ouverture hebdomadaire sans aucune concertation préalable, ni avec les usagers, ni avec les élus. Outre un service au public réduit, « *les nouveaux horaires s'avèrent complètement décalés par rapport aux besoins des personnes qui travaillent* », commente Jean-Benoît Kelagopian, élu en charge de l'économie. La Poste de Bourg-lès-Valence est fermée entre midi et deux heures et ferme relativement tôt dans l'après-midi. A cela s'ajoute désormais le fait qu'elle ouvre plus tardivement le matin (9 h au lieu de 8h30) ainsi que le lundi après-midi (14h30 au lieu de 13h30). Marlène Mourier a saisi la Direction départementale pour demander un retour aux horaires initiaux.



Le panier du Colombier

A compter de ce mois de juillet, le C.C.A.S. se lance dans la production et la vente de légumes non génétiquement modifiés et issus des semences paysannes de «Jardin'Envie» de Bourg-lès-Valence.

Le but est à la fois de valoriser une agriculture saine et durable et de développer une économie sociale et solidaire afin de proposer un emploi à des personnes en reconversion ou en insertion professionnelle. La vente de légumes s'adresse à tous les Bourcains. **Renseignements : 04 75 79 45 78**



Tribunes politiques

Majorité municipale

La vérité par les chiffres : Durant sa dernière année de mandat (2013), la précédente municipalité prélevait sur les Bourcains 1,7 million d'euros au titre des services que la Ville facture aux usagers (cantines, centres de loisirs etc). Aujourd'hui, ce chiffre est de 1,8 million mais il comprend une recette de plus... celle due à un équipement construit par nos prédécesseurs : la recette issue de Cité Momes (246 000 euros). Cela signifie qu'en réalité, lorsque l'on compare les mêmes services, l'actuelle municipalité prélève moins que la précédente.

Associations : L'opposition a voté contre le fait que les MPT puissent prêter leurs salles de réunion aux autres associations. Curieuse manière de soutenir le tissu associatif.

Droits de la minorité : En Conseil Municipal, les élus PS ayant oublié... de déposer, dans les délais, une liste pour constituer la commission d'appels d'offres, le Maire a décidé de reporter le vote afin que l'opposition puisse être représentée dans cette instance sensible (qui attribue les marchés publics).

Hypocrisie : Monsieur Pailhès reproche au Maire de cumuler les mandats (en réalité, deux simplement). C'est oublier qu'en 2014, l'élu PS cumulait les activités de Maire-adjoint, Vice-Président de l'agglomération, Conseiller départemental et attaché parlementaire... et qu'après avoir perdu toutes les élections, il vient de quitter Bourg-lès-Valence pour partir vivre à Paris.

Oppositions municipales

La politique dévastatrice de Marlène Mourier depuis 2014

Depuis plus de deux ans, un nouveau conseil municipal a été installé par Marlène Mourier (Les Républicains). Un premier bilan sur les projets est nécessaire. Notre groupe d'opposition est fier de la situation financière transmise par l'ancienne majorité de gauche de Bernard PIRAS. Une ville peu endettée, permet d'investir. Aujourd'hui, de nombreux chantiers sont abandonnés. Les entreprises locales, les associations, les écoles et l'emploi ne sont plus des priorités.

Une salle des fêtes abandonnée

Arrêt de la construction de la nouvelle salle des fêtes sur les berges du Rhône. Les Bourcains ne bénéficient pas d'un nouvel équipement pour remplacer la salle des Sapins (fermée depuis 1 an)

Cumul des mandats : BLV n'est plus une priorité pour Madame le Maire

Marlène Mourier était contre le cumul des mandats et des indemnités. Mais depuis 2014, elle ne cesse de cumuler : Maire, Conseillère régionale à Lyon, Vice-présidente de l'agglomération Valence-Romans Sud Rhône Alpes, suppléante du Député de la Drôme et de la Conseillère départementale de la Drôme, Secrétaire nationale des Républicains à Paris, membre du Conseil d'Administration du Parc des Baronnies... et qui sait ? sera-t-elle candidate au poste de Députée en 2017, cela l'obligerait à démissionner de la Mairie de Bourg-lès-Valence ?

«La bétonisation de la ville », un slogan de campagne vite oublié !

Madame le Maire souhaite construire de nombreux logements à l'Armailler et sur l'île Girodet au lieu de réhabiliter les friches existantes et ainsi éviter l'étalement urbain.

Le budget travaux est en chute. La propreté et le cadre de vie ne sont plus des priorités

Le niveau des investissements n'a jamais été aussi bas, les entreprises locales en souffrent.

Baisser les impôts d'un côté... et augmenter fortement les tarifs et taxes de l'autre

La Mairie a fortement augmenté les tarifs de cantine +15% pénalisant les familles. Augmentation également de la taxe des ordures ménagères. Augmentation de la taxe locale sur la publicité et les enseignes pour les commerces et les entreprises.

Baisse massive des subventions et mise en péril de nombreuses associations.



Wilfrid PAILHES, Valérie KEYSER, Jean Yves GIROUIN, Christiane RANC, Marianne ORY, Françoise NEYRON, Denis CLUZEL

Permanence les lundis 15h-18h ou sur RDV auprès de : agir26500@gmail.com



Le temps du commun

L'idée-force, c'est bien les conditions d'une alternative qui existent désormais. Le patrimoine cumulé des 1 % les plus riches du monde dépasse celui des autres 99 % de la population. Ce sont elles et eux pourtant, qui, font la richesse de la petite minorité privilégiée. Penser l'avenir, c'est redonner espoir pour du progrès social et environnemental. La France est plongée dans une crise durable et multiforme. Elle est financière, économique, écologique, politique, culturelle et démocratique : montée des autoritarismes, du racisme, de la xénophobie. La crise actuelle n'est pas seulement une nouvelle crise du capitalisme mais elle est une véritable crise du sens même du devenir de la France. Le monde a changé, les sociétés et les êtres humains ont eux aussi changé, il émerge des aspirations à mieux vivre dans des rapports sociaux plus solidaires, plus libres, plus égalitaires et plus harmonieux avec la nature. C'est au regard de ces aspirations et de ces expériences nouvelles que se pose l'obligation de proposer une nouvelle perspective. C'est ce que construit le PCF/FG sur territoire.

Esson Gérard conseiller municipal PCF/FG
Permanence le jeudi de 10h à 12h
ou sur rendez-vous au 04 75 79 47 11



Islamisme radical : il est temps d'agir !

Notre Nation a été attaquée à de multiples reprises par ces barbares de Daesh. J'ai une pensée particulière pour nos forces de l'ordre et pour nos militaires. Ils «viennent jusque dans nos bras, égorger nos fils et nos compagnes» et la réponse du gouvernement est insuffisante. Avec Nicolas Dupont-Aignan nous demandons **le rétablissement des frontières nationales** : c'est parmi les migrants que reviennent les terroristes.

L'enfermement immédiat à Cayenne des centaines de djihadistes fichés S se baladant librement. Souvent interpellés, rarement condamnés, jamais emprisonnés : voilà le parcours des terroristes avec les Lois Dati et Taubira qu'il faut abroger. Enfin, nous demandons la tolérance zéro sur le voile intégral, ainsi que l'expulsion des imams qui prêchent la haine et la **fermeture des mosquées salafistes** comme a su le faire la Tunisie.

Damien Toumi, conseiller municipal Debout la France. Permanence sur rdv.
toumi.damien@gmail.com 06 50 12 20 14

Informations pratiques

Etat-civil de février à mai 2016



LES NOUVEAUX NÉS DE L'ÉTÉ

MARS : Maëllann GUILLEMER - Sacha CILBIYIK - Ayoub ABABSSI - Gabriel BROT Soumaya TRIKI - Anaé COLIN

AVRIL : Louise DE NANTES - Livio REDON

MAI : Jade FAVIER - Charly FAVIER - Lauren LEVEQUE - Iyad EL ALAOUI Stella MARSELLA SCHWARTZMANN



ILS SE SONT DIT «OUI»

AVRIL : Jonathan LEYRAL et Aurélie PAPILLON
Damien TOLA et Maëlle RIGARD-CERISON

MAI : Diego PINTUS et Annie LE PAPE / Florian BOUVET et Alexandra LE NOACH Nans MUSCAT et Adeline EUVRARD / Vincent RAYNAUD et Sylvie TOUPENET



ILS NOUS ONT QUITTÉS

FEVRIER : BARD née THERON Suzanne

MARS : ASSADOUR Agop - BROTTES Henri - POMMAREL Maurice - JANON Pierre COULLAUD Julien - DELARBRE née VERNET Lucette - PHOLSENA Rasphone BARBIER née BILLARD Colette - CUCHET Francis - ROLLIER Marie-Claude TEINTURIER Claude - VEYRET Georges

AVRIL : PRANEUF née REYMOND Jeannette - COMBOUILHAUD Jean MUCCHIELLI Paul - SAVIN Maurice - BASHA Naser - COMAS-MILIO née ORSINGER Ida BONDURAND née BENOIT Amy - TERRAIL Elise - VIVARES Roger YANIKIAN née HABIB Hélène - GRANIER née DARU Monique RICOEUR née CAMPS Armande

MAI : BENYAHYA née BAYA Zohra - PERRIN Emilienne - CHANUDET André MAGNAN Jeannine - PARRIAUX née BART Simone - LÉPINE Robert VAN DE GUCHT née VAN DEN CRUYSE Léontine - ROUX née CHABOT Marthe MURE Viviane - DURIF Alain - COLOMB née CHAREYRE Alice SURET née ZIMMERMANN Nadine

HÔTEL DE VILLE

HORAIRES D'OUVERTURE

36 rue des Jardins - 26500 Bourg-lès-Valence

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (17 h le vendredi). Renseignements au 04 75 79 45 45

Les permanences Etat civil du samedi matin (9 h - 11 h) sont réservées uniquement aux Bourcains (sauf l'été du 9 juillet au 20 août)

PERMANENCE DU MAIRE

Le Maire vous reçoit personnellement (problèmes administratifs, emploi...). Prise de rendez-vous de 9 h à 12 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis auprès du Secrétariat du Maire. Tél : 04 75 79 45 02 ou par courriel : secretariat.maire@bourg-les-valence.fr

PERMANENCE DES ÉLUS

Les Elus vous reçoivent sur rendez-vous. Tél : 04 75 79 46 66 ou par courriel : secretariat.elus@bourg-les-valence.fr

ALLÔ MAIRIE



Appel gratuit depuis un poste fixe
N° Vert 0 800 026 500

Besoin d'une intervention sur le domaine public ?

VOUS SIGNALEZ...

NOUS INTERVENONS !

Ligne ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30



La Ville se mobilise pour plus d'écoute, plus de proximité, plus de réactivité.

Votre avis nous intéresse !



Des remarques, des suggestions ou des questions ?

Afin d'améliorer la qualité du service public rendu par la Ville à tous les habitant(es), n'hésitez pas à nous faire part de vos impressions :

par courrier à Mairie de Bourg-lès-Valence
36 rue des Jardins - 26500 Bourg-lès-Valence

par mail à secretariat.maire@bourg-les-valence.fr

Retrouvez-nous également sur

et sur twitter



Retour en images



FETE DE LA MUSIQUE

Merci à tous nos partenaires (Leclerc Bourg-lès-Valence, La Table Méridionale, Kyriad Hôtel, Restaurants Seyvet et San Marco, Salon de coiffure Puy Brachet)



Copyright : Guy Léger

MISS ELEGANCE BOURG-LES-VALENCE

Un grand bravo à la lauréate, Manon Villemazet, ainsi qu'à ses 2 dauphines, Pauline Gineux et Charlotte Guérin



EURO 2016

Quatre matchs diffusés sur grand écran aux 3 Sources, avec le concours de Véolia. Prochains matchs : un quart de finale (si la France joue), une demi finale, la finale le 10 juillet !



PROJET URBAIN

Visite du Préfet de la Drôme, Eric Spitz



PROJET URBAIN

Visite de la Présidente de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), Elisabeth Ayrault